Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Contractualisation avec l'éco-organisme Alcome pour la mise en œuvre d'une lutte contre les dépôts de mégots de cigarettes sur l'espace public

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10 et suivants relatifs aux filières à responsabilité élargie du producteur ;
Vu la directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement ;
Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), notamment ses dispositions relatives à la responsabilité élargie du producteur applicable aux produits du tabac comportant du plastique ;
Vu l'arrêté interministériel du 28 juillet 2021 portant agrément de la société ALCOME en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des produits du tabac, pour une durée de six ans ;
Vu le contrat type « Produits du tabac » proposé par ladite société ALCOME aux collectivités territoriales, annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que les mégots de cigarettes constituent l'un des déchets les plus fréquemment retrouvés dans l'espace public (trottoirs, places publiques, abords des équipements municipaux, zones commerçantes et espaces de convivialité) et qu'un mégot abandonné est susceptible de polluer, durablement, les milieux naturels en raison des substances qu'il contient ainsi que de la présence de fibres plastiques dans les filtres ;

Considérant que leur ramassage mobilise quotidiennement les services municipaux et génère des coûts significatifs ;

Considérant que la Ville de Vitré conduit une politique volontariste en faveur de la qualité du cadre de vie, de la propreté des espaces publics et de la réduction des déchets abandonnés ;

Considérant que la loi AGEC a instauré une filière à responsabilité élargie du producteur, visant à transférer, aux fabricants de produits du tabac, une partie des coûts supportés par les collectivités, pour prévenir et traiter les abandons de mégots ;

Considérant que la société ALCOME accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration de la propreté des espaces publics, en termes de produits du tabac, c'est à dire de mégots de cigarettes, tout en leur apportant des soutiens financiers et matériels ;

Considérant que la contractualisation avec la société ALCOME permettrait à la Ville de Vitré de renforcer sa politique de propreté urbaine, de réduire les coûts liés au ramassage des mégots et d'améliorer la qualité du cadre de vie ;

Considérant qu'au regard de la population municipale INSEE 2026, le soutien financier annuel de la ville de Vitré serait de 1,08 euros par habitant, versé en année N+1, et proratisé, la première année, selon la date de signature du contrat ;

Considérant que cette contractualisation permettra également à la commune de bénéficier :
- d'une dotation initiale de 20 cendriers de rue ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- de 194 éteignoirs destinés à compléter les équipements existants ;
- d'une dotation annuelle pouvant atteindre 1 050 cendriers de poche destinés aux actions de sensibilisation ;

Considérant que la coopération avec la société ALCOME constitue une opportunité pour renforcer les moyens de la commune en matière de prévention, d'équipement et de sensibilisation en matière de produits du tabac, tout en bénéficiant d'un soutien financier destiné à accompagner cette politique publique ;

Considérant que dans le cadre de ce contrat, la Ville s'engagera notamment à :
- réaliser, dans un délai de six mois suivant la signature, un état des lieux des « hotspots » de concentration de mégots et des équipements existants ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme communal de lutte contre l'abandon des mégots, intégrant des actions de prévention, de répression et de traitement ;
- assurer la communication de cette démarche auprès des habitants et usagers ;
- organiser des actions de sensibilisation (distribution de cendriers de poche, campagnes d'affichage, opérations de ramassage, animations locales) ;
- étudier, lorsque cela sera pertinent, l'adoption de mesures de prévention et de sanction des abandons de mégots, dans les arrêtés municipaux relatifs à l'occupation du domaine public ;
- renseigner, chaque année, le bilan d'activité sur le portail ALCOME, condition nécessaire au versement des soutiens financiers ;

Il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver les termes du contrat relatif à la mise en œuvre de la lutte contre le dépôt de produits du tabac sur l'espace public, à conclure avec la société ALCOME, et tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.